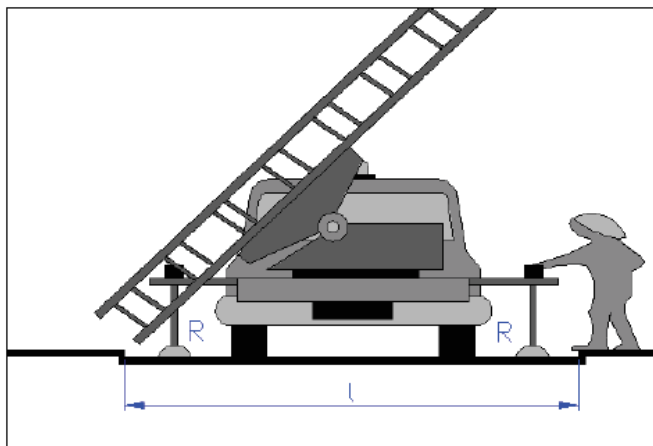
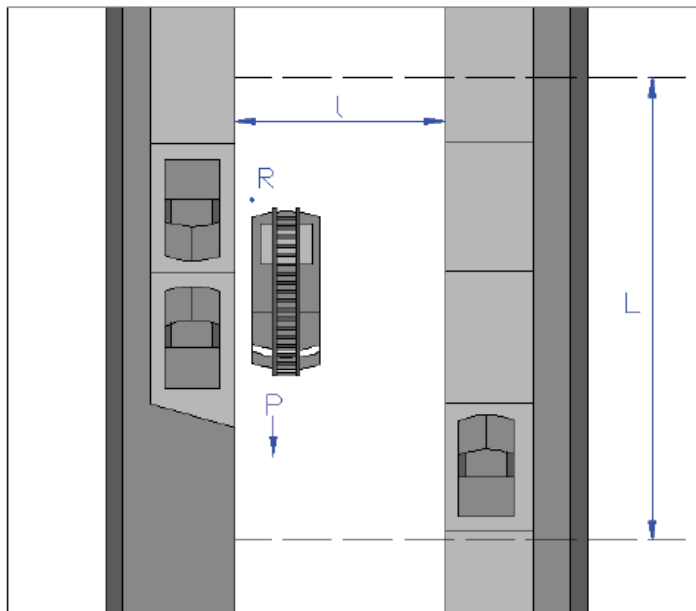


Définition :

La voie échelles doit permettre la mise en œuvre d'une échelle aérienne.



Caractéristiques techniques

La voie-échelles est une partie de la voie-engins dont les caractéristiques sont complétées et modifiées comme suit :

- la longueur minimale **L** est de 10 m,
- la largeur **I**, bandes réservées au stationnement exclues, est portée à 4 m,
- la pente maximum **P** est ramenée à 10 %,
- la résistance au poinçonnement **R** : 100 N/cm² sur une surface maximum de 0,20 m²,
- Si cette section de voie n'est pas sur la voie publique, elle doit lui être raccordée par une voie utilisable par les engins de secours (voie-engins).
- Lorsque cette section est en impasse, sa largeur minimale est portée à 10 m avec une chaussée libre de stationnement (I) de 7 m de large au moins.

Les photos et croquis de cette fiche ne sont pas contractuels.